



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

**PREQUALIFICATION POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS
D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE FOURNITURE DE SALLE DE
CONFERENCE**

Instructions aux soumissionnaires

REFERENCE : AMI/2604/CSS/137 - TSA

Date : 30/04/2026

Table des matières

1. PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR L'AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET	3
2. DOMAINES D'AGRÉMENTS POUR CET AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET ..	Erreur !
Signet non défini.	
3. CALENDRIER ET DÉPÔT DU DOSSIER DE SOUMISSION.....	4
4. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	4
5. PÉRIODE DE VALIDITÉ	4
6. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ	5
7. MODIFICATION OU RETRAIT DES SOUMISSIONS	5
8. CONTENU DU DOSSIER.....	5
9. CRITERES DE PREQUALIFICATION.....	6
10. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUES	6
11. VALIDITE ET MISE A JOUR DU REPERTOIRE DE PREQUALIFICATION	8

INTRODUCTION

Médecins du Monde Suisse (MdM-CH), est une organisation humanitaire internationale présente au Bénin depuis 2006 où elle met en œuvre plusieurs projets visant l'amélioration des conditions de vie et de santé des couches vulnérables de la population.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets, MdM-CH lance le présent AMI pour sélection des prestataires qualifiés fournissant des hébergements sûrs pour les besoins de son personnel sur le terrain, la restauration et des salles de conférence pour les ateliers.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, les conditions et la procédure d'approvisionnement de MdM-CH, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions et exigences contenues dans cet avis de manifestation d'intérêt.

Le présent AMI est ouvert **uniquement aux personnes morales** disposant des qualifications requises pour fournir les prestations sur toute l'étendue du territoire national ; disposant des documents administratif et fiscal, et des autorisations dans le domaine suscité ainsi que la capacité financière nécessaire pour fournir les biens et services indiqués.

1. PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR L'AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

La personne de référence du présent marché peut être contactée à l'adresse suivante : logistique.benin@medecinsdumonde.ch et en copie : logistique-base.benin@medecinsdumonde.ch ou au téléphone 01 57 48 53 34 / 01 57 48 53 44.

2. PRESTATIONS ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

L'ONG Médecins du Monde Suisse au Bénin lance le présent avis à manifestation d'intérêt pour la préqualification des prestataires en vue de conclure des contrats-cadres et pour actualiser son répertoire de prestataires. Les zones concernées par les prestations sont les départements du Littoral, du Mono, du Zou, des Collines, du Borgou, de l'Alibori et de l'Atacora.

Les prestations portent sur :

- **la fourniture de chambres de différents standings** : les chambres devront disposer en plus du lit, d'un petit bureau et d'une chaise, d'éclairage adapté, de fenêtres ou d'un balcon, avec des rideaux ou stores pour préserver l'intimité, avec une salle de bain privée (douche ou baignoire, lavabo et toilettes), d'un téléphone pour communiquer avec le personnel de l'hôtel ; dans un cadre propre et confortable avec les commodités nécessaires ; la présence d'un groupe électrogène fonctionnel pour assurer le relais en cas de coupure d'électricité, constitue un élément important.
- **la restauration** comprenant les services de pause-café, déjeuner, cocktail, collation, sur place ou dans un lieu dédié identifié par MdM-CH
- **la fourniture** de salle de conférence de différentes capacités pour abriter les activités de la mission.

Tout soumissionnaire établi et en activité dans les zones susmentionnées est libre de postuler pour l'ensemble ou une partie des prestations précitées, selon ses domaines de compétences.

3. CALENDRIER ET DÉPÔT DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les offres sont attendues en version physique aux adresses suivantes de Médecins du Monde Suisse au Bénin :

- **Cotonou** : Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN ; Tél. 01 57 48 53 32
- **Abomey** : quartier Vidolé-Adjahito à Abomey dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé ; Tél. 01 57 48 53 46 / 01 57 48 42 75
- **Parakou** : quartier Ladjil Farani non loin du centre de formation (Don Bosco), Parcelle J lot 774 collé à l'immeuble de microfinance COWEC ; Tél. 01 57 48 53 41

Les soumissionnaires intéressés de postuler pour des prestations dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora, sont priés de déposer leur dossier à la base de MdM-CH sis à Parakou.

Date limite de dépôt des soumissions	DATE ET HEURE
	Vendredi 26 juin 2026 à 10h00

L'ouverture des plis aura lieu à Parakou, Abomey et Cotonou **le vendredi 26 juin à 10H30** en présence des soumissionnaires qui le désirent.

Les personnes préqualifiées seront notifiées par courriel.

4. PRINCIPES DE LA PROCEDURE

La présente procédure se conforme aux principes de :

- *Transparence dans le processus de passation*
- *Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés*
- *Égalité de traitement et non-discrimination entre les soumissionnaires et les contractants potentiels*

5. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les dossiers de soumission relatifs au présent avis de manifestation d'intérêt doivent être déposés uniquement en version papier. MdM-Suisse traitera les dossiers de manière équitable et sans discrimination.

La liste des documents et pièces devant figurer dans les dossiers est citée au paragraphe 09 ci-dessous.

Tout déposant doit émarger sur le registre de dépôt des offres.

Les offres doivent être mises dans une grande enveloppe portant la mention : " AMI/2604/CSS/137 - TSA " avec à l'intérieur des enveloppes séparées qui portent les mentions suivantes :

« **AMI/2604/CSS/137 - TSA, Dossier Administratif : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

« **AMI/2604/CSS/137 - TSA, Offre technique : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

« **AMI/2604/CSS/137 - TSA, Offre financière : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

Toute offre portant une mention permettant d'identifier l'origine du dossier, sera automatiquement rejetée.

6. PÉRIODE DE VALIDITÉ

Chaque dossier de soumission reste valable pendant **une période de 120 jours calendaires** à

compter de la date limite du dépôt.

7. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ

Médecins du Monde-Suisse conserve la propriété de tous les dossiers de soumissions reçus. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur dossier de soumission leur soit renvoyé.

8. MODIFICATION OU RETRAIT DES SOUMISSIONS

Si une information complémentaire est fournie à un soumissionnaire pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les soumissionnaires de la même catégorie.

De sa propre initiative, Médecins du Monde-Suisse peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents. Médecins du Monde-Suisse pourra réclamer des compléments d'informations aux soumissionnaires.

9. CONTENU DU DOSSIER

Les documents et fichiers fournis avec ces instructions sont :

➤ Un dossier administratif :

- Une copie du registre du commerce
- Une copie de l'IFU ;
- Une copie du relevé d'identité bancaire ;
- Une copie du certificat d'assujettissement à la TVA 2026 (si au régime réel)
- Une attestation de régularité fiscale datant à jour (pièce non éliminatoire mais pièce à jour exigée à chaque passation de marchés)
- L'attestation d'immatriculation, de paiement des cotisations à la CNSS à jour (pièce non éliminatoire mais pièce à jour exigée à chaque passation de marchés) ;
- L'attestation de non-faillite, de non-liquidation et de non-poursuite judiciaire datant de moins de trois mois à la date de soumission.
- Une copie du présent AMI paraphé à toutes les pages
- Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de conflit d'intérêt, daté et signée
- Une déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales de Médecins du Monde-Suisse, datée et signée (en annexe)
- Une note de consentement (en annexe) avec une copie de la pièce d'identité en cours de validité du premier responsable.

NB : La production des pièces administratives (Attestations fiscale et CNSS) est obligatoire, même non à jour. Les pièces à jour seront exigées à chaque passation de marchés.

➤ Une proposition technique :

- Une présentation détaillée du soumissionnaire dûment signée et précisant les prestations offertes (chambres, restauration ou salle de conférence), sa capacité en termes de dispositions sécuritaires, de secours, d'autonomie énergétique, de parking, délai de réactivité, etc.
- La copie d'au moins cinq (05) attestations de bonne fin d'exécution / PV de réception signés / bordereaux de livraison signés
- Liste du personnel clé avec copie des diplômes et curriculum vitae

- Une grille tarifaire des prestations proposées (**formulaire en annexe 4 à remplir**)
- La liste des autres services disponibles si applicable
- **Une copie des autorisations ou agréments d'exercer en cours de validité** (obligatoire)
- Tout autre document jugé pertinent par le soumissionnaire pour mériter son entrée dans le répertoire des prestataires de MdM-CH.

➤ **Une offre financière** : formulaires ci-joints à renseigner et signer.

Le dossier rédigé en langue française, en deux (02) exemplaires (un (01) original et une (01) copie) sera déposé aux endroits suivants :

- **Bureau de Médecins du Monde Suisse au Bénin à Cotonou** précisément à Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN. Tél : 01 57 48 53 32
- **Abomey** : quartier Vidolé-Adjahito dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé ; Tél. 01 57 48 53 46 / 01 57 48 42 75
- **Parakou** : quartier Ladji Farani (Don Bosco), Immeuble COWEC avant carrefour Papini, Parcelle J lot 774 ; Tél 01 57 48 53 41.

NB : Le dossier de l'avis de manifestation d'intérêt peut être retiré uniquement en envoyant un courriel avec pour objet : AMI/2604/CSS/137 - TSA à l'adresse électronique ci-après : logistique.benin@medecinsdumonde.ch et en copie l'adresse suivante : logistique-base.benin@medecinsdumonde.ch

Tout déposant doit émarger sur la liste de dépôt des offres.

10. CRITERES DE PREQUALIFICATION

Médecins du Monde-Suisse préqualifiera les prestataires sur la base des critères suivants :

- a. Preuve de l'existence légale au Bénin
- b. Preuve de la conformité fiscale et sociale
- c. Autorisation légale d'exercer en cours de validité
- d. Expériences du soumissionnaire dans le domaine choisi avec les preuves de livraisons ou réalisations réellement satisfaisantes au cours des 3 à 5 dernières années.
- e. Qualification du personnel clé : diplôme et curriculum vitae (gestionnaire de l'hôtel, chef de cuisine ou responsable de la logistique/événementiel)
- f. Sécurité incendie et secours ; Autonomie énergétique et Parking

Une visite de site est prévue dans le processus de préqualification. Tout soumissionnaire préqualifié sera soumis au screening avant son intégration au répertoire des fournisseurs de MdM-CH.

NB : Aucun prestataire ne peut fournir de prestations à Médecins du Monde SUISSE s'il a été classé sur la liste noire par une ONG internationale.

MEDECINS DU MONDE SUISSE EST LIBRE DE NE DONNER AUCUNE SUITE AU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.

11. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUES

Toute personne impliquée dans une procédure d'appel d'offres/AMI doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des soumissionnaires d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Tout prestataire faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

10.1 Critères d'exclusion

Sont **exclus** de la participation à un marché les soumissionnaires :

- a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;
- f) qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- g) les soumissionnaires qui font l'objet d'un conflit des intérêts ;
- h) les soumissionnaires qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

10.2 Mauvaise conduite

Médecins du Monde-Suisse rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés des soumissionnaires ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est établi qu'ils sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

- **la pratique de corruption** est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- **la pratique de fraude** est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- **la pratique de collusion** est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires, dont le but est d'artificiallement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- **la pratique de coercition** consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou

de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

10.3 Inéligibilité

Finalement, le fournisseur faisant une offre ne peut se rendre coupable d'exploitation du travail des enfants. Il doit en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun dans son entreprise mais également auprès des sous-traitants avec lesquels il travaille dans le cadre de ses activités.

11. VALIDITE ET MISE A JOUR DU REPERTOIRE DE PREQUALIFICATION

La liste des prestataires préqualifiés sera valide pour une durée de deux (02) ans non renouvelables.

La liste des prestataires/ consultants sera mise à jour de façon semestrielle sur la base des demandes d'agrément spontanées reçues au secrétariat de MdM CH.

Afin de s'assurer du respect de ces critères, Médecins du Monde-Suisse demande à ses fournisseurs d'imprimer et signer (par la personne habilitée) la déclaration de bonnes pratiques commerciales et de l'annexer à l'offre qu'il dépose.

Finalement, les soumissionnaires ne doivent pas se rendre coupables d'exploitation du travail des enfants. Ils doivent en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun dans leur entreprise mais également auprès des sous-traitants avec lesquels ils travaillent dans le cadre de leurs activités.

Cathérine ZINSOU

Chargée de Logistique Approvisionnement

Bollo LO N'DIAYE

Coordinatrice des Supports

ANNEXE 1

**Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales de
Médecins du Monde-Suisse**

Je soussigné....., représentant de, déclare avoir lu et compris les Bonnes Pratiques Commerciales de Médecins du Monde-Suisse repris dans le paragraphe 15 de cette consultation restreinte.

Au nom de l'association que je représente, je certifie que..... ne tombe sous le coup d'aucun des critères d'exclusion, de mauvaise conduite et d'inéligibilité mentionnés de la présente demande de cotation.

Je garantis de façon formelle que mon association respecte le principe de non-utilisation du travail des enfants, les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail des employés et des sous-traitants.

J'accepte la résiliation du contrat sans indemnités compensatoires si Médecins du Monde - Suisse se rend compte à posteriori que mon association se trouvait dans l'une des situations pré-citées.

Date

(Signature et cachet)

ANNEXE N° 2

CLAUSE ANTI-TERRORISME & ANTI-BLANCHIMENT

Dans le cadre d'un dépôt d'une proposition de projet en consortium où Médecins du Monde Suisse représente ses partenaires dans le cadre du projet, le présent document est obligatoire et doit être complété par tous les partenaires opérationnels en amont du dépôt d'une concept note et/ou d'une proposition de projet auprès du bailleur.

MdM met en place, lorsque demandé par les bailleurs de fonds et dans les cas où des clauses sont prévues à cet effet dans les contrats signés avec les bailleurs de fonds institutionnels, un système de criblage interne (« screening ») afin de s'assurer que les personnels, fournisseurs et partenaires de mise en œuvre impliqués dans ses programmes ne figurent pas sur les listes internationales de désignation des individus et groupes comme terroristes ou affiliés à des actions de blanchiment d'argent.

MdM considère que l'ensemble des procédures mises en place en interne ont pour objectif de limiter le risque que ses activités bénéficient à d'autres individus ou organisations que celles pré-identifiées, ou qu'elles soient détournées de leur but. A cet effet,

- MdM a mis en place un périmètre standard de modalités de screening, présenté aux bailleurs de fonds institutionnels¹.
- Le screening est réalisé de manière transparente après information et obtention de l'accord des personnes et organisations concernées.
- MdM s'engage à ne pas réaliser de criblage des bénéficiaires finaux de ses actions. Les bénéficiaires finaux étant entendus comme les usagers de nos programmes et services et de ceux de nos partenaires opérationnels, y compris dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation.
- MdM s'engage à ne pas sous-traiter le criblage réalisé dans le cadre de ses financements institutionnels.

MdM s'engage à être transparent avec ses partenaires opérationnels ou stratégiques sur les obligations de l'association relatives à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent dans le cadre des financements reçus.

Toute la documentation collectée est traitée dans le respect de notre loi sur la protection des données. La bonne collecte, l'accès et le renseignement des informations sensibles de nos partenaires est la meilleure opportunité pour éviter et prévenir toute activité frauduleuse liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, ou tout risque financier éventuel.

¹ Voir la politique de screening interne plus de précisions.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, je, soussigné(e) en ma qualité de de consens à ce que l'association Médecins du Monde Suisse (MdM) utilise une partie mes données personnelles afin de s'assurer de ma non-participation à des activités illicites (fraude, corruption, blanchiment, terrorisme).

Je consens également à ce que MdM utilise ces données pour s'assurer que mon nom n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables d'activité de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période maximale de dix ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Je consens également à respecter l'obligation de rapporter toute modification survenant dans l'organisme que je représente.

Date, Signature, Cachet

NOTE DE CONSENTEMENT - Personne physique

Par la présente, je, soussigné(e), consens à ce que l'association Médecins du Monde Suisse (MdM) utilise une partie mes données personnelles afin de s'assurer de ma non-participation à des activités illicites (fraude, corruption, terrorisme).

Je consens également à ce que MdM utilise ces données pour s'assurer que mon nom n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables d'activité de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période maximale de 3 ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Ces données concernent et sont limitées à :

- Mes noms et prénoms, sans abréviation et tels qu'épelés dans mes documents officiels d'identité (nom(s) de naissance compris le cas échéant) :
- Ma date et mon lieu de naissance (ville et pays) :
- Mon pays de résidence :
- Ma nationalité :

Je peux révoquer cette déclaration de consentement à tout moment.

Date et Signature

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE GRILLE TARIFAIRE

Annexe 4-1 : Restauration

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	Commentaires (composition du menu)
1.	Pause-café simple		
2.	Pause-café améliorée		
3.	Cocktail		
4.	Collation ou rafraichissement		
5.	Déjeuner simple		
6.	Déjeuner complet		
7.	Eau minérale 0,33 litre		
8.	Eau minérale 0,5 litre		
9.	Eau minérale 1 litre		
10.	Eau minérale 1,5 litres		
11.	Etc. ²		

Annexe 4-2 : Chambres

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	Commentaires (Situation géographique et commodités disponibles.)
1.	Chambre standard simple ventilé		
2.	Chambre standard double ventilé		
3.	Chambre standard simple climatisé		
4.	Chambre standard double climatisé		
5.	Etc. ³		

Annexe 4-3 : Salle de conférence

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	Commentaires (Situation géographique des salles, et commodités)
1.	Salle de conférence climatisée de 20 places		
2.	Salle de conférence climatisée de 30 places		
3.	Salle de conférence climatisée de 40 places		
4.	Salle de conférence climatisée de 50 places		
5.	Salle de conférence climatisée de 60 places		
6.	Salle de conférence climatisée de 70 places		
7.	Salle de conférence climatisée de 80 places		

² Compléter d'autres prestations de restauration si applicable.

³ Compléter d'autres types de chambre si applicable.

8.	Salle de conférence climatisée de 90 places		
9.	Salle de conférence climatisée de 100 places		
10.	Salle de conférence climatisée de 150 places		
11.	Salle de conférence climatisée de 200 places		
12.	Etc. ⁴		

Annexe 4-4 : Autres services disponibles (facultatif ou si applicable)

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	Commentaires (Situation géographique des salles, composition du menu, etc.)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

NB : Veuillez indiquer vos conditions de vente ou toute autre condition complémentaire (si applicable) à la collaboration avec votre structure tel que délai de paiement, remise possible, etc.

⁴ Compléter d'autres prestations que vous offrez dans le domaine de la restauration et du service traiteur.